

2025 numéro 11
27 février 2025

FiscAlerte - Canada

Budget de l'Alberta de 2025-2026

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

« Alors que nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires pour élaborer des solutions à un éventuel conflit commercial, nous poursuivrons les efforts pour assurer la solidité de l'économie de l'Alberta, dans le secteur de l'énergie et d'autres secteurs, en prévision de toute perturbation qui pourrait nous toucher. Le budget de 2025 montre la voie à suivre pour affronter cette incertitude. »

Nate Horner, ministre des Finances et président du Conseil du trésor de l'Alberta
Communiqué - budget de 2025-2026
[Traduction]

Le 27 février 2025, le ministre des Finances et président du Conseil du Trésor de l'Alberta, Nate Horner, a déposé le budget de la province pour l'exercice 2025-2026. Le budget comporte surtout des mesures fiscales touchant les particuliers.

Le ministre prévoit un déficit de 5,2 milliards de dollars pour 2025-2026, et s'attend à des déficits de 2,4 milliards de dollars pour 2026-2027 et de 2,0 milliards de dollars pour 2027-2028.

Voici un résumé des principales mesures fiscales.



Façonner l'avenir
en toute confiance

Mesures fiscales visant les entreprises

Taux d'imposition des sociétés

Aucun changement aux taux d'imposition des sociétés ni au plafond des affaires pour les petites entreprises de 500 000 \$ n'a été proposé.

Le tableau A présente un résumé des taux d'imposition des sociétés applicables en Alberta pour 2025.

Tableau A - Taux d'imposition des sociétés applicables en Alberta pour 2025¹

	Alberta	Taux fédéraux et provinciaux combinés
Taux d'imposition des petites entreprises ²	2,00 %	11,00 %
Taux général d'imposition des sociétés ^{2,3}	8,00 %	23,00 %

¹ Sauf indication contraire, les taux indiqués sont les taux pour l'année civile.

² Le taux d'imposition des sociétés fédéral pour les fabricants de technologies à zéro émission admissibles a été abaissé à 7,5 % dans le cas des revenus admissibles par ailleurs assujettis au taux général fédéral d'imposition des sociétés de 15 %, et à 4,5 % dans le cas des revenus admissibles par ailleurs assujettis au taux d'imposition fédéral des petites entreprises de 9 %. Ces réductions ne sont pas prises en compte dans les taux fédéraux et provinciaux combinés présentés ci-dessus.

³ Un impôt supplémentaire de 1,5 % s'applique sur le revenu imposable des banques et des assureurs-vie (sous réserve d'une exonération de 100 millions de dollars à partager entre les membres d'un groupe).

Mesures fiscales visant les particuliers

Taux d'imposition des particuliers

Le budget accélère la mise en œuvre de la nouvelle tranche d'imposition des particuliers au taux de 8 % sur la première tranche de 60 000 \$ de revenu, en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Le tableau B présente un résumé des taux d'imposition des particuliers de l'Alberta pour 2025.

Tableau B – Taux d'imposition des particuliers de l'Alberta pour 2025

Tranche	Taux avant le budget	Taux proposés
De 0 \$ à 60 000 \$	10,00 %	8,00 %
De 60 001 \$ à 151 234 \$		10,00 %
De 151 235 \$ à 181 481 \$	12,00 %	12,00 %
De 181 482 \$ à 241 974 \$	13,00 %	13,00 %
De 241 975 \$ à 362 961 \$	14,00 %	14,00 %
Plus de 362 961 \$	15,00 %	15,00 %

Le tableau C présente les taux d'imposition des particuliers fédéraux et provinciaux combinés pour 2025 pour les tranches de revenu imposable supérieures à 241 974 \$.

Tableau C – Taux d'imposition des particuliers fédéraux et provinciaux combinés pour 2025

Tranche	Revenu ordinaire ¹	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
De 241 975 \$ à 253 414 \$ ²	43,32 %	27,85 %	36,92 %
De 253 415 \$ à 362 961 \$	47,00 %	32,93 %	41,15 %
Plus de 362 961 \$	48,00 %	34,31 %	42,30 %

¹ Le taux applicable aux gains en capital correspond à la moitié du taux applicable au revenu ordinaire.

² Le montant personnel de base fédéral est composé de deux éléments : le montant de base (14 538 \$ pour 2025) et un montant supplémentaire (1 591 \$ pour 2025). Le montant supplémentaire est réduit pour les particuliers dont le revenu net excède 177 882 \$ et est éliminé pour les particuliers dont le revenu net excède 253 414 \$. Par conséquent, le montant supplémentaire est récupéré sur le revenu net qui excède 177 882 \$, jusqu'à l'élimination du crédit d'impôt supplémentaire de 239 \$, ce qui entraîne une majoration de l'impôt fédéral (soit 0,32 % sur le revenu ordinaire) applicable au revenu net entre 177 883 \$ et 253 414 \$.

Crédits d'impôt personnels

Le budget propose le nouveau crédit d'impôt personnel suivant :

- ▶ **Crédit supplémentaire** - Ce nouveau crédit d'impôt équivaudra à 2 % du montant total de certains crédits d'impôt non remboursables demandés par un particulier qui excèdent 60 000 \$. Ce crédit d'impôt non remboursable sera mis en place pour l'année d'imposition 2025 et permettra d'éviter que les particuliers qui demandent plus de 60 000 \$ de crédits d'impôt non remboursables ne payent davantage d'impôt en raison de l'ajout de la nouvelle tranche d'imposition. Le crédit d'impôt sera rajusté en fonction du cadre d'indexation de l'Alberta (*Alberta escalator*) à compter de 2026.

Autres mesures fiscales

Impôt foncier scolaire

- ▶ Après le gel des impôts fonciers scolaires en 2024-2025, les taux d'impôt foncier scolaire par tranche de 1 000 \$ de cotisation de péréquation augmenteront en 2025-2026, passant de 2,56 \$ à 2,72 \$ pour les immeubles résidentiels/agricoles et de 3,76 \$ à 4,00 \$ pour les biens non résidentiels.

Taxe sur le carburant pour locomotive

- ▶ Le budget comprend une augmentation de la taxe sur le carburant applicable au carburant pour locomotive, qui passera de 5,5 cents à 6,5 cents le litre à compter du 1^{er} mars 2025.

Réduction progressive de certains programmes de crédit d'impôt annulés

- ▶ La Remise pour le leadership en climat de l'Alberta (*Alberta Climate Leadership Adjustment Rebate*) et le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta (*Alberta Family Employment Tax Credit*) ont été éliminés respectivement en 2019 et en 2020, mais continuent de s'appliquer à l'égard des déclarations de revenus produites en retard et des nouvelles cotisations. Le budget abolit les droits au titre de ces deux programmes annulés après le 31 décembre 2025.

Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats ou avec l'un des professionnels suivants :

Calgary

Greg Boone

+1 403 206 5306 | greg.boone@ca.ey.com

Dean Radomsky

+1 403 206 5180 | dean.w.radomsky@ca.ey.com

Sanjaya Ranasinghe

+1 780 441 4692 | sanjaya.ranasinghe@ca.ey.com

Edmonton

Dustin Burbank

+1 780 441 4673 | dustin.burbank@ca.ey.com

Hayat Kirameddine

+1 780 412 2383 | hayat.kirameddine@ca.ey.com

Pour des renseignements à jour sur les budgets fédéral, provinciaux et territoriaux, visitez notre site ey.com/ca/fr/budget.

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques approfondies, sur le plan tant national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts s'ancre dans des connaissances sectorielles pointues. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclaration fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site
https://www.ey.com/fr_ca/tax.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site
https://www.eylaw.ca/fr_ca/services/tax-law-services.

© 2025 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.